



OAN ORDRE DES AVOCATS NEUCHÂTELOIS



CHAMBRE DES NOTAIRES NEUCHÂTELOIS

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

FACULTÉ DE DROIT



Journée de formation continue avec le soutien de l'Ordre des avocats neuchâtelois et de la Chambre des notaires neuchâtelois

**NOUVELLE
FORMULE**
Conférences
à choix

**Mesures provisionnelles en matière
civile, pénale et administrative**

**Liquidation du régime matrimonial
Successions internationales**

Nouveautés pour le praticien

Vendredi 6 novembre 2015

Aula des Jeunes-Rives, Espace Louis-Agassiz 1, Neuchâtel

swissuniversities

CONFÉRENCES

08 h 15 **Accueil des participants**

08 h 45 **Ouverture de la journée**

09 h 00 **Mesures provisionnelles en matière civile : première et seconde instance**

Professeur Nicolas Jeandin, avocat, Université de Genève

09 h 40 **La protection provisoire en matière matrimoniale**

Professeur François Bohnet, avocat, Université de Neuchâtel

10 h 20 **Pause**

10 h 45 **Les mesures provisoires en procédure pénale**

Professeur Yvan Jeanneret, avocat, Universités de Neuchâtel et Genève

ou

Successions helvético-européennes : l'influence du nouveau Règlement européen sur les successions internationales

Professeure Florence Guillaume, Université de Neuchâtel

11 h 35 **La protection provisoire en matière administrative**

Professeur Minh Son Nguyen, avocat, Universités de Neuchâtel et Lausanne

ou

Liquidation du régime matrimonial et contrat de séparation de biens

Me Sabrina Burgat, avocate, Neuchâtel

12 h 15 **Repas**

NOUVEAUTÉS POUR LE PRATICIEN

14 h 00 **Nouveautés en droit administratif**

Professeure Valérie Défago Gaudin, Université de Neuchâtel

14 h 15 **Nouveautés en droit social**

Professeure Anne-Sylvie Dupont, avocate, Université de Neuchâtel

14 h 30 **Nouveautés en droit des personnes et des familles**

Professeur Olivier Guillod, Université de Neuchâtel

14 h 45 **Nouveautés en droit des obligations et des contrats**

Professeur Blaise Carron, avocat, Université de Neuchâtel

15 h 00 **Nouveautés en droits réels et des successions**

Maryse Pradervand-Kernen, Dr en droit, avocate, chargée d'enseignement et maître-assistante à l'Université de Neuchâtel et Manon Fellrath, chargée d'enseignement, Université de Neuchâtel

15 h 15 **Pause**

15 h 45 **Nouveautés en droit du travail**

Professeur Jean-Philippe Dunand, avocat, Université de Neuchâtel

16 h 00 **Nouveautés en droit commercial**

Professeur Olivier Hari, avocat, Université de Neuchâtel

16 h 15 **Nouveautés en droit pénal et procédure pénale**

Professeur Yvan Jeanneret, avocat, Universités de Neuchâtel et Genève

16 h 45 **Nouveautés en procédure civile**

Professeur François Bohnet, avocat, Université de Neuchâtel

17 h 00 **Clôture**

Finance d'inscription

Membres de l'OAN et membres CNN
Avocats-stagiaires et notaires-stagiaires

CHF 270.-

CHF 220.-

CHF 120.-

(comprend repas, pauses et deux ouvrages ainsi qu'un accès pour une année au site internet droitpraticien.ch)

Délaï d'inscription

26 octobre 2015. Les désistements sont acceptés sans frais jusqu'au 23 octobre 2015. Passé ce délai, le montant de l'inscription n'est plus remboursé. Il est toutefois possible de vous faire remplacer.

Lieu

Aula des Jeunes-Rives
Espace Louis-Agassiz 1
2000 Neuchâtel

Renseignements

Secrétariat de la Faculté de droit / formation
Avenue du 1er-Mars 26, 2000 Neuchâtel
Tel. : 032 / 718 12 22
E-mail : droit.formation@unine.ch

Carte d'inscription

A remplir en caractères d'imprimerie et à renvoyer au secrétariat de la Faculté de droit / formation, le cas échéant par E-mail ou possibilité de vous inscrire en ligne sur notre site internet : www.publications-droit.ch.

Je prendrai part à la journée de formation continue du 6 novembre 2015 et m'engage à verser la finance d'inscription au moyen du bulletin qui me sera adressé à mon adresse courriel :

Nom et prénom : _____

Profession (préciser si OAN ou CNN) : _____

Adresse : _____

Code postal et localité : _____

Tél. professionnel : _____

E-mail : _____

Je prendrai part au repas de midi :

oui

non

Je souhaite prendre part aux conférences suivantes :

Les mesures provisoires en procédure pénale

ou

Successions helvético-européennes: l'influence du nouveau Règlement européen sur les successions internationales

La protection provisoire en matière administrative

ou

Liquidation du régime matrimonial et contrat de séparation de biens

Date :

Signature :



FACULTÉ DE DROIT

Faculté de droit
Secrétariat - formation
Université de Neuchâtel
Av. du Premier-Mars 26
2000 Neuchâtel

www.unine.ch